

BRI DE JARDIN

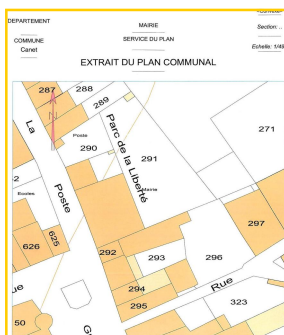
Article R421-9 du Code de l'Urbanisme

Vous devez déposer un dossier de déclaration préalable lorsque vous envisagez d'installer ou de construire un abri de jardin de moins de 20 m² sur votre parcelle.

Pièces à fournir pour constituer la demande

Formulaire CERFA n° 13404*01 ou 13703*01 rempli et signé.

DOSSIER
en 6 exemplaires



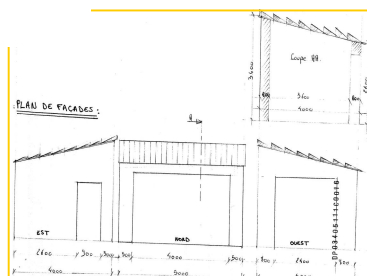
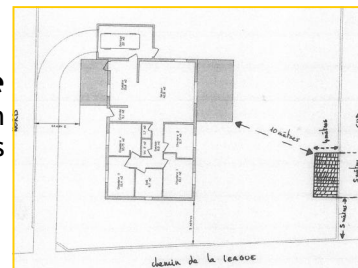
Plan de situation

Échelle 1/2000° ou 1 /1000 °

Extrait cadastral disponible à l'accueil de la mairie

Plan de Masse

Avec cotations d'implantation par rapport aux limites du terrain aux limites sur voirie publique et aux constructions existantes



Plans de façades

Avec cotations longueur, largeur, hauteur, par rapport au terrain actuel

Vous pouvez télécharger les imprimés de déclaration préalable sur le site internet

www.canet-herault.com

Rubrique urbanisme/formulaires/demande d'autorisation d'urbanisme

Ce document est téléchargeable sur le site internet www.canet-herault.com
rubrique urbanisme / renseignements pratiques / constructions nouvelles

Mairie de CANET—rue de la poste 34800 CANET

Tél : 04 67 88 91 40—Email : urbacanet.mairie@wanadoo.fr